

PRÉFET DU CANTAL

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes

Service Eau, Hydroélectricité, Nature
(SEHN)

Lyon, le – 1 AVR. 2016

Affaire suivie par : Arnaud Piel / Nicole Flandy
Pôle Politiques de la Nature
Tél. : 04 73 17 37 22 / 37 76
Télécopie : 04 73 17 37 73
Courriel : arnaud.piel@developpement-durable.gouv.fr

**Synthèse des observations du public sur la
demande d'autorisation de destruction de
grands corbeaux (Saint-Flour – 15)**

Exploitation de Monsieur Thierry Baguet

Contexte et objectifs du projet de décision

Cette autorisation est délivrée dans le cadre des dégâts occasionnés sur le troupeau ovin de Monsieur Thierry BAGUET situé à Massalès sur la commune de Saint-Flour, par des Grands Corbeaux (*Corvus corax*).

Cette autorisation fera l'objet d'une parution au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cantal.

Date et lieux de consultation

En application de la loi n°2012-1460 du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la Charte de l'environnement, le dossier a été proposé à la participation du public du mardi 22 mars au mardi 29 mars 2016 inclus (sur une durée de 15 jours).

La consultation s'est déroulée uniquement par voie électronique et les observations ont pu être faites directement en ligne à l'adresse suivante :

<http://www.auvergne.developpement-durable.gouv.fr/participation-du-public-demande-d-autorisation-de-a4213.html>

Synthèse des avis exprimés par le public

Aucune observation n'a été exprimée.

Le Chef délégué du SEHN

Olivier GARRIGOU

